



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Votre sécurité, notre priorité*

Délibération n° : 343

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160620

Direction en charge : Urbanisme règlementaire

Objet : Plan de prévention des risques miniers - Sites d'intérêt stratégique.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Votre sécurité, notre priorité*

Délibération n° : 343

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160620

Direction en charge : Urbanisme règlementaire

Objet : Plan de prévention des risques miniers - Sites d'intérêt stratégique.

□ **Rappel et Références :**

L'exploitation minière a modifié les sols du bassin minier stéphanois et entraîné des conséquences qui doivent être prises en compte dans les choix d'aménagement de notre territoire.

Il revient à l'Etat d'assumer la responsabilité juridique de l'après-mine. Afin de disposer d'un cadre à la prise en compte des risques résiduels, ont été élaborés des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

Quatre plans vont ainsi être adoptés sur le bassin stéphanois. La ville de Saint-Etienne est concernée par deux d'entre eux : l'un, qui épouse les contours de la commune hors Saint-Victor, l'autre – le PPRM de l'Ondaine – qui intègre le territoire de Saint-Victor.

L'élaboration des PPRM de Saint-Etienne et de l'Ondaine a fait l'objet de nouvelles prescriptions, par des arrêtés préfectoraux datés respectivement du 3 mai 2016 et du 15 mars 2016.

Le présent rapport vise à éclairer la définition du PPRM de Saint-Etienne.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'élaboration des Plans de Prévention des Risques Miniers prévoit une concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Dans ce cadre, des échanges ont eu lieu pour compléter l'approche reposant sur les risques liés aux anciennes exploitations par une appréciation des enjeux d'occupation du sol. Il s'agit ainsi de repérer l'usage actuel du sol mais également d'identifier les projets d'aménagement futurs.

Ce double regard doit ainsi permettre à l'Etat de définir un Plan de Prévention basé sur un équilibre entre la sécurité des personnes et des biens et la capacité du tissu urbain à se maintenir et se renouveler au bénéfice de l'ensemble des fonctions de la ville : résidentielle, économique, culturelle, de loisirs...

Il convient ainsi que, dans le cadre de cette concertation, l'assemblée communale se prononce sur les secteurs de la ville qui lui apparaissent revêtir un intérêt stratégique dans ce cadre.

□ **Contenu :**

La ville de Saint-Etienne présente à ce titre de nombreux enjeux, liés à sa taille, son rôle de centralité d'agglomération mais également à l'importance de son projet urbain. Cette dimension est déjà reconnue par l'Etat qui s'implique fortement dans la redynamisation de la ville au travers des dispositifs de la politique de la ville – notamment avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) – et l'Opération d'Intérêt National (OIN) pilotée par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE). Le territoire d'intervention de l'Etablissement Public foncier Ouest Rhône-Alpes (EPORA) en constitue également un signe fort.

Au regard de ces éléments, les secteurs suivants réunissent les caractéristiques des Zones d'Intérêt Stratégique :

- les secteurs de Montreynaud, du Crêt de Roc, de Tarentaize-Beaubrun-Séverine et des quartiers Sud-Est tels que pris en compte par le premier programme ANRU,
- le périmètre d'intervention EPORA rue Bergson,
- le secteur d'intervention de l'ancien SIAPAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Parc des Chaleyères),
- les quartiers prioritaires de la Cotonne-Montferré, Montreynaud, Crêt de Roc – Soleil, Tarentaize-Beaubrun, Sud-Est et Terrenoire
- le périmètre d'intervention de l'EPASE,
- le secteur de la Zone Franche Urbaine (ZFU) de Molina,
- le secteur de projet attaché au cimetière de Montmartre,
- les zones d'activités de la Chauvetière et de Molina – la Chazotte,

Les périmètres précis de chacun de ces secteurs figurent sur les 17 cartes annexées au présent rapport. Il est à noter que des chevauchements peuvent exister entre ces différents périmètres.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Etat

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC : Néant

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

| ○ Financement | Ville | Département | Région | Etat | Europe | Autres |
|--------------------------------|-------|-------------|--------|------|--------|--------|
| Investissement | | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | | |
| dont personnel supplémentaire | | | | | | |
| dont prestations particulières | | | | | | |

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- demander à l'Etat de reconnaître l'enjeu stratégique qui s'attache aux périmètres listés ci-dessus et dont les plans sont annexés au présent rapport,
- demander à l'Etat de bien vouloir en tenir compte dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Miniers de Saint-Etienne.

| | |
|--|---|
| Décision : Proposition adoptée | Imputation budgétaire |
| Résultat du vote : 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) | |
| | Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée |
| | Christiane JODAR |